



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 26533

Texte de la question

M. Jacques Remiller interroge M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté sur le bilan des dispositifs mis en place pour accueillir les sans-abri en hiver lors de la saison écoulée. En vertu de l'expérience acquise au cours des hivers passés, il lui demande des précisions sur les mesures envisagées pour l'hiver 2008-2009.

Texte de la réponse

Le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté remercie l'honorable parlementaire de sa question qui traduit l'attention qu'il porte à l'hébergement des sans-abri. Chaque hiver un ensemble de mesures sont prises pour renforcer les capacités d'accueil et d'hébergement en direction des personnes sans-abri. Durant l'hiver 2007-2008 les capacités d'hébergement supplémentaires mobilisées pendant la période comprise entre le 1er novembre et le 31 mars se sont élevées en moyenne à 5 755 places. Le nombre de places permanentes et hivernales mobilisées a été largement supérieur à ce qu'il était l'année précédente. Par rapport à la situation de l'hiver 2006-2007 ce sont près de 6 000 places supplémentaires qui ont été mises en service en moyenne durant l'hiver 2007-2008 (72 000 places d'hébergement généraliste contre 66 000 places l'année précédente). Un effort supérieur est engagé pour l'hiver 2008-2009. Ainsi, dans la deuxième semaine de janvier 2009, ce sont 7 722 places supplémentaires qui ont été mobilisées dont 2 453 en Île-de-France. Durant cette semaine-là le parc total d'hébergement généraliste a été porté à 76 958 places auquel il convient d'ajouter près de 30 000 places au titre de l'asile soit plus de 100 000 places disponibles au total. Mais la politique publique en direction des personnes sans-abri ne se limite pas à une action de mise à l'abri durant la période hivernale, Durant l'année 2008 le lancement du chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées s'est traduit par un plan d'humanisation des centres, la mise en oeuvre d'une démarche de diagnostics territoriaux, la volonté d'accélérer la production de maisons relais, et un effort d'organisation avec la mise en place d'une équipe dirigée par le préfet Alain Régnier chargé de faire le lien entre, l'hébergement et l'accès au logement. Par ailleurs, le 4 décembre 2008 le Président de la République a annoncé un plan de relance dont le volet investissement intéresse la politique en direction des personnes sans domicile. Le plan entend soutenir la production de logements y compris la production du logement très social et le traitement de l'habitat insalubre. Les efforts engagés en matière d'humanisation des centres d'hébergement seront poursuivis et même amplifiés. Le programme de maisons relais sera porté de 12 000 places à 15 000. Investissement et fonctionnement compris, ce sont 160 MEUR complémentaires qui sont prévus pour l'hébergement (création de 1 000 places, financement pour un fonctionnement optimal), les « maraudes », l'accompagnement social dans le logement et l'intermédiation locative. Cette enveloppe budgétaire garantit la reconduction de l'existant pour l'année qui vient et son amélioration. L'ensemble de ces mesures atteste la volonté du Gouvernement de mener une action vigoureuse pour améliorer la situation des personnes sans abri.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26533

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5597

Réponse publiée le : 24 mars 2009, page 2928